

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA GARANTIE DE SATISFACTION DELL TECHNOLOGIES

Les Conditions générales du Programme Garantie de satisfaction Dell Technologies (le « Programme ») sont énoncées ci-après :

Disponibilité : le Programme s'adresse aux personnes (les « Clients ») achetant un Produit Dell Technologies éligible (tel que défini ci-dessous) directement auprès d'une entité de Dell (« Dell Technologies »).

Les clients finaux qui effectuent leurs achats auprès de revendeurs officiels qui proposent les avantages de ce Programme (« Partenaires de distribution ») peuvent également en bénéficier (cf. section Partenaires de distribution ci-dessous).

Les produits Dell Technologies éligibles sont les suivants (collectivement dénommés les « Produits ») :

- Systèmes Data Domain ;
- DLM 5.1 ;
- Appliances matérielles Elastic Cloud Storage (ECS) ;
- Appliances IDPA (Integrated Data Protection Appliance) ;
- Produits matériels Isilon : F800, F810, A200, A2000, H600, H500, H400 et H5600 ;
- Dell Technologies Forum :
 - Série N, S ou Z
 - Modules de commutation MX
- Appliances PowerFlex ;
- Produits matériels PowerMax ;
- PowerProtect DD ;
- PowerProtect DP ;
- PowerScale A300, A3000, H700, H7000, F200, F600, F600', F900, F210, F710 et F910 ;
- Produits matériels PowerStore ;
- PowerVault série ME4 et ME5 ;
- Produits matériels Dell Technologies Unity ;
- Produits matériels Dell Technologies Unity XT ;
- Baies VMAX All-Flash ;
- Produits matériels VxRail.

Pour plus de clarté, si un Produit est acheté dans le cadre d'une solution informatique convergée, les avantages du Programme s'appliquent uniquement au Produit proprement dit, et non pas à la solution informatique convergée dans son ensemble ni à tout composant qu'elle contient autre que le Produit.

« **Dell Technologies** » désigne toutes les entités de vente de DELL qui s'engagent dans la vente d'un produit concerné auprès de clients finaux dans le cadre de la conduite ordinaire de leurs activités. Pour les ventes à des Utilisateurs finaux fédéraux, « Dell Technologies » désigne Dell Marketing L.P., Dell Federal Systems L.P. ou EMC Corporation.

Le terme « **Partenaire de distribution** » désigne une société tierce contractuellement et directement habilitée par Dell Technologies à distribuer les Produits éligibles aux utilisateurs finaux, pour leurs propres bénéfices et usages internes.

Garantie de satisfaction pendant trois ans : les Clients peuvent prétendre aux recours spécifiques énoncés ci-après (allant jusqu'au remboursement du prix d'achat) lorsque leur Produit délivre un niveau de performance insuffisant par rapport aux manuels d'utilisation sur papier et aux contenus d'aide en ligne disponibles publiquement, ainsi qu'aux guides relatifs au Produit fournis par Dell Technologies au moment de l'achat (la « Garantie »). Ces droits au titre de la Garantie peuvent être exercés pendant une période de trois (3) ans à compter de la date d'achat initial du Produit auprès de Dell Technologies.

Recours : à la réception d'une réclamation valable en vertu de la Garantie, Dell Technologies peut, à sa discrétion, réparer ou remplacer le Produit concerné. Dans l'éventualité où Dell Technologies serait incapable de respecter de tels engagements dans un délai raisonnable, Dell Technologies rembourserait le montant dont le Client s'est acquitté à l'achat du Produit concerné, sur la base d'un amortissement linéaire sur une période de cinq (5) ans, une fois le Produit retourné à Dell Technologies. Le Client bénéficiera également d'un remboursement des éventuels frais d'assistance prépayés, calculé au prorata pour correspondre au reliquat de la durée du contrat de maintenance. Les coûts associés à des services professionnels, de déploiement, de consultation et autres ne sont pas éligibles pour un remboursement en lien avec ce Programme. Ce qui précède décrit de façon exhaustive les uniques recours dont le Client dispose ainsi que les responsabilités de Dell Technologies au titre de la Garantie.

Conditions d'applications : ces conditions s'appliquent automatiquement pour tout achat d'un Produit éligible auprès de Dell Technologies. Cependant, pour bénéficier de la Garantie, le Client doit souscrire un contrat de maintenance ProSupport de trois (3) ans applicable au Produit conjointement à l'achat de celui-ci. Quel que soit le Produit, il doit être connecté à une passerelle ESRS (EMC Secure Remote Services) permettant de bénéficier d'un support à distance, ou le client final doit fournir toutes les données qui lui sont demandées au personnel autorisé du support de Dell Technologies.

Achat auprès d'un Partenaire de Distribution : lorsqu'un Produit est acheté par le biais d'un Partenaire de distribution et non directement auprès de Dell Technologies, les conditions de ce Programme ne s'appliquent pas directement entre le client final et Dell Technologies. À la place, les Partenaires de distribution peuvent proposer aux acheteurs des avantages dans le cadre d'un Programme mutuellement bénéfique, dès lors que celui-ci est référencé dans les documents commerciaux échangés avec les acheteurs, et que les parties continuent à se conformer aux exigences du Programme. Dans ce cas, Dell Technologies fournira au Partenaire de distribution les avantages et droits associés à ce Programme.

Limitations : les avantages du Programme ne peuvent pas être transférés à un autre utilisateur final. Le Programme s'applique aux achats de nouveaux Produits et exclut les produits précédemment achetés. Si un Produit est acheté dans le cadre d'une solution informatique convergée, les avantages du Programme s'appliquent uniquement au Produit proprement dit, et non pas à la solution informatique convergée dans son ensemble ni à tout composant qu'elle contient autre que le Produit. Toute responsabilité associée aux dommages résultant de la non-exécution des recours énoncés dans les présentes se limite aux dommages typiques et prévisibles, qui ne doivent pas dépasser le prix d'achat du Produit pour lequel le Client dépose une réclamation au titre de ce Programme. La limitation de responsabilité précédente ne s'applique pas en cas de décès ou de blessure corporelle, en cas de faute grave ou de faute intentionnelle de la part de Dell Technologies, ni en cas de réclamations au titre d'une responsabilité en matière de produits imposée par la loi. Afin d'éviter tout malentendu, il convient de préciser que ce Programme ne fournit aucune garantie sous la forme d'une responsabilité illimitée et/ou stricte applicable aux Produits ou à des services de support associés.

Autres conditions : les avantages sont fournis par l'entité commerciale Dell Technologies spécifiée sur le devis applicable. Les dispositions de l'accord de vente conclu entre le Client et Dell Technologies, incluant l'ensemble des conditions jointes/référencées (l' « Accord en vigueur »), s'appliquent. En l'absence d'un accord signé par les deux parties, les conditions générales de Dell Technologies applicables constituent l'Accord en vigueur. La Garantie accordée en vertu des présentes ne limite en rien les réclamations de garantie que le Client peut porter à l'encontre de Dell Technologies au titre de l'Accord en vigueur. Toutefois, les restrictions et limitations générales applicables aux garanties prévues dans l'Accord en vigueur s'appliquent de manière analogue à la Garantie accordée en vertu des présentes. Le Programme est nul où la loi l'interdit, que ce soit en raison de lois ou réglementations sur le contrôle des exportations des États-Unis ou d'autres lois en vigueur. Bien que le Programme puisse être modifié ou annulé par Dell Technologies sans préavis, de tels changements s'appliquent uniquement aux nouveaux achats et ne sont pas rétroactifs.